

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DE LA MAJORITÉ¹

Parmi les rôles que prétend exercer un Premier ministre, celui de « chef de la majorité » lui est, du moins dans les discours politiques et médiatiques, volontiers reconnu. Alors même que la Constitution de la V^e République ne le lui attribue pas formellement cette fonction, Jean Castex, Premier ministre à l'époque, énonce pourtant à Châlons-en-Champagne, le 4 septembre 2020, une affirmation qui relève d'une évidence pour ses interlocuteurs : « Dans les institutions de la République, le Premier ministre est le chef de la majorité². » L'usage récurrent de cette épithète homérique par les professionnels de la politique comme par les journalistes laisse penser qu'un Premier ministre est systématiquement investi de cette fonction, quel que soit son titulaire et quelles que soient les configurations politiques dans lesquelles celui-ci l'exerce. D'un point de vue sociologique, l'observateur doit cependant distinguer la prétention à exercer ce rôle³, d'emblée attribué dans les discours à tout nouveau Premier ministre, et la reconnaissance que la majorité – et l'opposition, qu'il ne faut bien évidemment pas oublier – lui concède en pratique ou non. En effet, le politiste ne peut que constater, au-delà des incantations dont cette appellation fait régulièrement l'objet, que son degré de *reconnaissance* varie en fonction des Premiers ministres : certains sont d'emblée reconnus alors que d'autres peinent à le devenir.

27

Les transformations institutionnelles qui ont affecté la V^e République depuis 1962, notamment l'instauration du quinquennat et l'inversion

1. Que Thibaud Mulier et Guillaume Cornu soient remerciés de leur lecture et de leurs judicieuses observations.

2. Alexandre Lemarié, « Le premier ministre, Jean Castex, veut s'imposer comme le chef de la majorité », *LeMonde.fr*, 7 septembre 2020.

3. Sur la notion de rôle, cf. « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, n° 38, 1997, p. 7-17.

calendaire de l'élection présidentielle et des élections législatives, ont provoqué un renforcement supplémentaire du pouvoir présidentiel au détriment de celui du Premier ministre. Il n'y a qu'à rappeler la manière dont Nicolas Sarkozy, alors président de la République, désigne son Premier ministre, François Fillon, comme son « collaborateur ». Tandis que le texte constitutionnel semble assez flou sur les attributions respectives des deux fonctions composant l'exécutif et sur les relations qu'elles doivent entretenir l'une avec l'autre⁴, les réformes institutionnelles et les luttes politiques qui en découlent ont affaibli la fonction de Premier ministre, jusqu'à poser la question de son *leadership* sur la majorité que de nombreux commentateurs qualifient volontiers aujourd'hui de présidentielle⁵. Seules les cohabitations avaient permis au Premier ministre d'assumer la plénitude des pouvoirs gouvernementaux par rapport au président de la République. Loin d'être
28 acquis, le rôle de chef de la majorité est un enjeu politique pour tout Premier ministre cherchant à s'imposer non seulement auprès de sa majorité, mais aussi face au président. Cependant, les stratégies dont font preuve les Premiers ministres varient en fonction du capital politique qu'ils détiennent.

DEVENIR CHEF DE LA MAJORITÉ

Curieusement, ce rôle est rarement défini par ceux qui prétendent l'exercer ou y font référence dans les échanges et dans les commentaires politiques. Pourtant, chacun semble savoir concrètement en quoi il consiste dans ses principaux aspects : mener à bien les politiques gouvernementales, animer et mobiliser la majorité, faire voter les lois au Parlement. Assigner au Premier ministre le rôle de chef de la majorité est, chacun le comprendra, une manière de revendiquer et d'affirmer le primat de l'exécutif sur le législatif, du gouvernement sur le Parlement, alors même que les jeux politiques peuvent parfois bousculer cette hiérarchie et les prétentions du Premier ministre à endosser ce rôle.

Une prétention politique

Dans le texte constitutionnel, en tant que chef du gouvernement (art. 21 de la Constitution), le Premier ministre « dirige l'action du gouvernement » (art. 20) et coordonne son action sans être officiellement le

4. Bernard Lacroix, « Le politiste et l'analyse des institutions. Comment parler de la présidence de la République ? », in *id.* et Jacques Lagroye (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992, p. 13-77.

5. Delphine Dulong, *Premier ministre*, Paris, CNRS Éditions, 2021, p. 73-79.

supérieur hiérarchique des autres ministres. Il peut néanmoins proposer leur révocation au président de la République, comme il en a été le cas quand Manuel Valls présente sa démission le 25 août 2014 à la suite d'un désaccord avec plusieurs membres de son gouvernement, en particulier Arnaud Montebourg et Benoît Hamon, avant d'être reconduit dans ses fonctions par François Hollande. Au nom du gouvernement, le Premier ministre détient, concurremment avec les membres du Parlement, l'initiative législative en signant le décret de présentation des projets de loi déposés à l'Assemblée nationale et au Sénat (art. 39). Une fois les lois votées, il en assure l'exécution et « exerce le pouvoir réglementaire » (art. 21). Il est aussi « responsable de la défense nationale » et, enfin, « nommé aux emplois civils et militaires ». En tant que chef du gouvernement, la Constitution lui attribue un certain nombre d'attributions qui prêtent à interprétation et laisse dans l'ombre d'autres fonctions, attributions et rôles relevant de la pratique et des rapports de force politiques entre institutions concurrentes, mais complémentaires.

29

La fonction de Premier ministre fait-elle le chef de la majorité ? Les institutions de la V^e République ont cette propension à investir chaque titulaire des pouvoirs et du charisme qu'elles prétendent conférer. Dans cette perspective, elles sont dotées d'une force propre qui affecterait la même autorité politique à chacun de leurs titulaires, indépendamment de son expérience et de sa personnalité. Pourtant, loin d'être la conséquence directe de l'autorité du texte constitutionnel ou des institutions, ce rôle de chef de la majorité est aussi et surtout le produit du système de croyances que les agents politiques investissent dans les institutions en général et dans la fonction de Premier ministre en particulier. De ce point de vue, il n'est pas déraisonnable de penser que ces croyances ont à voir avec les manières d'endosser ce rôle par les Premiers ministres successifs qui, de Michel Debré jusqu'à aujourd'hui, ont contribué à faire exister la fonction et à l'incarner de diverses manières.

De nombreux commentateurs sont pourtant tentés d'expliquer cette variété des manières d'habiter la fonction de Premier ministre par la personnalité de ses titulaires, leurs dispositions psychologiques ou leur conception propre de cette fonction. Ainsi des journalistes peuvent-ils longuement décrire la personnalité de Manuel Valls et sa conception du pouvoir sans jamais évoquer les contraintes institutionnelles et politiques qui pèsent sur l'exercice des prérogatives du Premier ministre⁶. De manière générale, dès

6. Françoise Fressoz et Thomas Wieder, « Enquête sur les idées de Manuel Valls », LeMonde.fr, 3 avril 2014.

leur nomination, les qualités et les défauts des Premiers ministres sont scrutés par les journalistes, qui ont parfois tendance à les ériger en logiques explicatives de leurs comportements et de leurs stratégies politiques. Seule la (qualité de la) relation que le Premier ministre entretient avec le président de la République est plus ou moins systématiquement mentionnée comme élément d'explication⁷. D'un côté, la fidélité semble être la principale qualité d'un Premier ministre en cas d'alignement politique avec le président de la République. Ainsi en est-il d'Édouard Philippe, dont la loyauté envers Emmanuel Macron a été constamment louée durant les trois années où il a exercé cette fonction. D'un autre côté, cette relation est d'autant plus analysée comme un rapport de force que les titulaires des deux fonctions sont ou deviennent politiquement désalignés. La relation entre Manuel Valls et François Hollande illustre le cas d'une collaboration initiale, placée sous le signe du pragmatisme, de plus en plus tendue au fur et à mesure que le président de la République perdait en popularité et que le Premier ministre ne cachait plus son ambition présidentielle.

Du point de vue d'une sociologie qui prête une attention fine aux enjeux pratiques, l'aptitude d'un Premier ministre à endosser le rôle de chef de la majorité et à se faire reconnaître comme tel dépend, d'une part, du système de contraintes qui encadrent son action et, d'autre part, de la structure et du volume du capital politique que détiennent ses différents titulaires. Pour ceux qui disposent d'un capital politique élevé – déjà membres d'un ou de plusieurs gouvernements, ayant été députés ou ayant occupé des fonctions partisans importantes –, cette reconnaissance est volontiers accordée. Dans cette catégorie se rangent des personnalités politiques comme Jacques Chirac, Premier ministre entre 1986 et 1988, ou Lionel Jospin, Premier ministre entre 1997 et 2002. L'un et l'autre avaient dirigé un parti politique et exercé des fonctions gouvernementales avant d'être nommés chefs du gouvernement. Pour ceux qui disposent d'un capital politique plus faible, comme Manuel Valls, qui avait recueilli 5,63 % des suffrages lors de la primaire socialiste de 2011 avant de devenir ministre de l'Intérieur puis Premier ministre, il est plus difficile d'y parvenir. Les mesures adoptées par son gouvernement ont incité une partie des députés socialistes à organiser une « fronde » parlementaire et l'ont empêché de revendiquer pleinement le titre de chef de la majorité. Enfin, les Premiers ministres « techniques », disposant d'un capital politique faible voire inexistant comme Jean Castex ou Élisabeth Borne, mais possédant un capital technique et administratif

7. Voir, *supra*, Delphine Dulong, « Les relations entre l'Élysée et Matignon : un problème institutionnel de moins en moins personnel », p. 17-26.

élevé⁸, sont « couverts » par l'autorité présidentielle, condamnés à exercer et à agir dans son ombre⁹. Ainsi, Jean Castex, inconnu avant de prendre ses fonctions, peine à faire reconnaître sa prétention politique : jamais membre d'un gouvernement, doté d'un capital médiatique presque inexistant, élu local, etc. En pareil cas, la fidélité envers le président de la République devient le seul capital dont le Premier ministre dispose pour se faire reconnaître chef de la majorité.

Un enjeu politique

Le rôle de chef de la majorité est une injonction politique que tout hôte de Matignon, d'une manière ou d'une autre, aspire et s'attend à endosser. Sa reconnaissance par les membres de la majorité est cependant un enjeu éminemment politique et, par ailleurs, elle nécessite un travail tout aussi politique. Cette reconnaissance est d'autant plus naturelle que le Premier ministre détient un capital politique important, mais jamais elle ne va de soi. Elle est également une des conditions du capital symbolique que chaque Premier ministre peut et doit mobiliser pour s'affirmer face au président de la République et, parfois, s'y opposer. Par exemple, le maintien d'Élisabeth Borne comme Première ministre à l'occasion du remaniement de juillet 2023 est justifié par sa loyauté et le « soutien dont elle bénéficie de la part de la majorité¹⁰ ».

31

Tout Premier ministre tend à rappeler son rôle de chef de la majorité mais dispose d'un répertoire d'actions assez limité, fondé sur la mise en scène de sa centralité et de son autorité sur le gouvernement et la majorité. Nommé Premier ministre, Jean Castex met en place une série d'interventions visant à organiser sa présence : visites aux élus de la majorité, participation aux journées parlementaires du MoDem, discours prononcés devant les députés issus de La République en marche, promesses d'écoute, etc. Le Premier ministre, faiblement doté en capital politique, donne des gages à la majorité et souhaite resserrer les liens entre ses composantes¹¹. Pour Élisabeth Borne, la stratégie consiste à organiser la réception des députés¹² ou des chefs des

8. Jean Castex a fait l'ENA et Élisabeth Borne est polytechnicienne et ancienne préfète.

9. Il faut souligner ici que ce n'était pas le cas pour François Fillon qui, en dépit de la brimade de Nicolas Sarkozy le rabaisant au statut de « collaborateur », disposait d'un capital politique élevé.

10. « Politique : pourquoi Emmanuel Macron a choisi de maintenir Élisabeth Borne à Matignon », FranceTVinfo.fr, 19 juillet 2023.

11. Alexandre Lemarié, « Le premier ministre, Jean Castex, veut s'imposer comme le chef de la majorité », art. cité.

12. Claire Gatinois et Nathalie Segaines, « Élisabeth Borne tisse ses réseaux auprès de l'aile droite de la majorité », LeMonde.fr, 6 octobre 2023 ; Loris Boichot, « Élisabeth Borne, la nouvelle chef d'une majorité à reconquérir », LeFigaro.fr, 17 mai 2022.

partis de la majorité présidentielle à Matignon¹³. La Première ministre peut également revendiquer le soutien du président de la République comme profit de la loyauté dont elle fait preuve à son égard. Son successeur, Gabriel Attal, tout juste nommé, innove dans les stratégies mises en œuvre habituellement, en prenant la décision de répondre à toutes les questions que les parlementaires posent chaque semaine au gouvernement ; de plus, il réserve ses mardis matin aux parlementaires de la majorité et organise des réunions du groupe Renaissance chaque semaine (« de temps en temps avec les groupes MoDem et Horizons. Chaque mois, il s’est engagé à participer à la réunion de l’intergroupe¹⁴ ») ; enfin, la panoplie des actions est complétée par des petits déjeuners avec les chefs des partis de la majorité au Parlement¹⁵.

32 Il ne faut pas oublier que cette prétention à diriger la majorité s’exerce aussi dans le domaine électoral. En 1974, Jacques Chirac, Premier ministre pour la première fois de sa carrière, l’avait revendiqué : « Le rôle du Premier ministre – je ne dis pas de Jacques Chirac – est tout naturellement d’être le chef de la majorité parlementaire. J’assumerai cette fonction. [...] Je ne conteste pas la vocation de Michel Poniatowski à être le chef des Républicains indépendants. Le problème est de nature différente. Je ne parle pas de mouvement : je parle de la majorité parlementaire. Le Premier ministre est tout naturellement le chef de la majorité parlementaire et j’assumerai cette fonction¹⁶. » Cet épisode révèle des tensions entre le Premier ministre et les chefs des partis de la majorité quant à la direction des campagnes électorales. Rien ne prédispose à faire du chef de gouvernement l’animateur principal des campagnes à la place des chefs de partis. Cette « fonction » consiste à élaborer une stratégie électorale, à soutenir les candidats sur le terrain et à s’approprier la parole au nom du collectif que constitue la majorité¹⁷.

13. Alexandre Lemarié, « Confirmée par Macron à son poste, Élisabeth Borne va mener les discussions avec les oppositions à l’Assemblée », *LeMonde.fr*, 27 juin 2022.

14. « “Il reclive et donc ressoude” : comment Gabriel Attal tente de devenir le chef de la majorité », *BFM TV.com*, 9 mars 2024.

15. Le cabinet du Premier ministre s’occupe tout particulièrement des relations avec le Parlement. Sur la coordination entre le gouvernement et le Parlement, cf. Claire Bloquet et Damien Lecomte, « La coordination du travail législatif : pour ouvrir (enfin) la boîte noire parlementaire », *Revue française d’administration publique*, n° 171, 2019, p. 713-726.

16. « M. Jacques Chirac : “J’entends bien conduire la majorité à la bataille électorale” », *Le Monde*, 14 septembre 1974.

17. Sur la manière dont Georges Pompidou, Premier ministre, prend son autonomie par rapport à Charles de Gaulle à partir de 1965 par les « affaires électorales », cf. Delphine Dulong, « Premier ministre », in Christine Manigand et Olivier Sibre (dir.), *Le Dictionnaire Pompidou*, Paris, Robert Laffont, 2024, p. 578-579.

LES CONFIGURATIONS POLITIQUES

Dans la division du travail de représentation qui s'est instituée au sein de l'exécutif bicéphale, il revient au président de la République, élu au suffrage universel, de représenter l'ensemble des Français. En certaines circonstances, celui-ci peut être reconnu par d'autres agents politiques en tant que chef de la majorité ou lui-même en revendiquer plus ou moins discrètement le rôle. Une tribune publiée dans le journal *Le Monde* à l'été 2024 ne désigne-t-elle pas ainsi le président de la République : « D'un côté, il fonctionne de façon parlementaire, car le pouvoir du président provient moins de ses prérogatives constitutionnelles – ses compétences propres sont limitées – que de l'existence d'une majorité dont il est le chef¹⁸. » D'une manière générale, la relation institutionnelle qui se noue entre le président de la République et le Premier ministre ne va pas sans créer des tensions politiques entre les dépositaires de ces fonctions.

33

Contraintes institutionnelles et politiques

Dans les commentaires journalistiques, on l'a évoqué, il est d'usage d'attribuer la manière d'habiter la fonction de Premier ministre aux qualités personnelles de son titulaire, à son style et à la conception personnelle qu'il a de son rôle. Cependant, avant d'être une figure ou une personnalité politique, il faut se rappeler avec Delphine Dulong que le Premier ministre est une institution, certes faiblement codifiée, mais dont l'autorité et les marges de jeu sont avant tout définies par ses rapports avec les autres institutions de la République¹⁹. Du début de la V^e République jusqu'à nos jours, les figures successives qui ont endossé et incarné cette fonction ont non seulement été confrontées à ce cadre institutionnel mais également aux rapports de force politiques qui tendent à le modifier ou non.

Ces contraintes à la fois institutionnelles et politiques évoluent et diffèrent en fonction des configurations de pouvoir, organisées autour de trois pôles, qui orientent et structurent les capacités d'action et les marges de jeu du Premier ministre. Le premier pôle est constitué par l'institution présidentielle et les rapports qui se nouent avec Matignon. Ces rapports se traduisent soit par un contrôle plus ou moins serré qui adopte des formes variées, par exemple la nomination de directeurs de cabinet proches de

18. Pierre Brunet, Arnaud Le Pillouer et Michel Troper, « Le parlementarisme authentique suppose de rompre avec la confusion des rôles entre chef d'État et chef de gouvernement », *LeMonde.fr*, 21 août 2024.

19. *Premier ministre, op. cit.*, p. 11.

la présidence, soit par une autonomie plus forte du Premier ministre. Le deuxième pôle est constitué par l'institution parlementaire et les rapports que le Premier ministre entretient avec la majorité. En l'occurrence, la relation dépend de la capacité ou non du Premier ministre à la maîtriser et à faire adopter les lois proposées. Plus complexe à analyser, le troisième pôle comprend les rapports que le Premier ministre entretient avec le champ du pouvoir, à savoir un ensemble d'agents (haute administration, médias, responsables politiques, etc.) lui permettant d'avoir des relais et des soutiens dans diverses institutions et champs sociaux. Il est tentant de se contenter des deux premiers pôles pour définir les configurations dans lesquelles s'inscrit l'action du Premier ministre. Mais ce serait adopter un point de vue institutionnaliste qui tend à réduire l'analyse aux interdépendances entre trois institutions : l'Élysée, Matignon et le Parlement.

34 Ajouter un troisième pôle ne relevant pas d'une institution politique a l'avantage d'ouvrir à d'autres logiques (syndicales, médiatiques, industrielles, etc.) qui, même si elles n'exercent pas la même influence institutionnelle, produisent des effets sur la fabrication des images publiques de l'action du Premier ministre et de son gouvernement. Ces trois pôles sont autant d'interdépendances et de contraintes qui déterminent l'action et le degré de dépendance ou d'autonomie du Premier ministre vis-à-vis de l'Élysée.

Un premier type de configurations s'appuie sur un alignement politique du Premier ministre avec le président de la République²⁰. Le choix du premier par le second engage surtout une relation de fidélité qui est régulièrement mise en scène et en valeur dans leurs échanges. Cependant, il existe deux sous-configurations : la première concerne un choix de Premier ministre détenant un capital politique important lui permettant de revendiquer la position de chef de la majorité, mais constituant à terme une source de tensions entre les deux pôles de l'exécutif. La seconde concerne le choix d'un Premier ministre « technique », possédant un faible capital politique ne lui permettant pas de se libérer de sa dépendance envers le président même s'il en accumule progressivement à la faveur de son action gouvernementale. Dans cette sous-configuration, le Premier ministre a plus de difficulté à se faire reconnaître comme chef de la majorité, mais il peut réussir à terme, comme l'a fait Édouard Philippe. Il n'est qu'à se rappeler les constats formulés à sa nomination : « Bref, Édouard Philippe n'existe pas – politiquement parlant, s'entend.

20. Sur la notion de configuration, cf. Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?* (1970), La Tour-d'Aigues, L'Aube, 1991, p. 154-161.

Ou plutôt il est le bon Fillon de Macron, le fusible qui pourra toujours sauter en cas de déboires prévisibles, celui qui pourra porter le chapeau si les vents sont mauvais, et rien de plus. Pour le reste, tout se concentre (les louanges comme les critiques) sur Emmanuel Macron, le seul qui attire les rayons du soleil. Cela tient pour partie au personnage lui-même, mais aussi à la logique des institutions, qui font du président un monarque républicain, si tant est que l'on puisse accoler ces deux mots²¹. » Édouard Philippe se sert du capital politique qu'il a su accumuler durant l'exercice de la fonction pour fonder son propre parti politique, Horizons, après sa démission et acquérir par ce moyen un capital politique supplémentaire et une autonomie plus grande par rapport au président de la République et au parti qui le soutient.

Un second type de configurations résulte du désalignement politique entre le Premier ministre et le président de la République. Ce dernier est alors dans l'obligation pratique de choisir un Premier ministre dans l'opposition, voire désigné par elle. En ce sens, la fidélité, comme principe de choix, s'efface au profit d'un rapport de force politique qui introduit un changement dans la répartition des fonctions au détriment du président de la République²². Ce désalignement politique change l'équilibre des pouvoirs bien que la Constitution demeure la même. Le Premier ministre peut alors revendiquer sans crainte le rôle de chef de la majorité, à la condition que les chefs de parti la composant lui reconnaissent cet ascendant. Est-il nécessaire de rappeler le conflit entre Édouard Balladur et Jacques Chirac à l'occasion de l'élection présidentielle de 1995 pour constater les tensions et les conflits que peut provoquer une telle situation dans la majorité ? Ce type de configurations peut également accroître les tensions au sein de l'exécutif jusqu'à provoquer des conflits de préséances et d'attributions, comme l'a bien montré Bernard Lacroix²³. Au-delà des personnalités, les stratégies politiques et les marges de jeu que possèdent le Premier ministre et le président de la République sont toujours dépendantes de la structure des configurations dans lesquels ils sont enfermés pour un temps.

35

21. Jack Dion, « Avec Édouard Philippe, Macron a trouvé le bon Fillon », Marianne.net, 13 août 2017.

22. Pierre-Emmanuel Guigo, « François Mitterrand: The Last Republican Monarch », in *id.* et Sergiu Mișcoiu (dir.), *Presidents, Prime Ministers and Majorities in the French Fifth Republic*, Cham, Palgrave Macmillan, 2024, p. 109-132 ; Bernard Lachaise, « Jacques Chirac: The Failure of Social Gaullism, the Longest Cohabitation and the Spectre of the Far Right », *ibid.*, p. 133-154.

23. « Le politiste et l'analyse des institutions... », art. cité.

Codification faible et sens politique

Comme le rappelle Delphine Dulong dans l'introduction de son *Premier ministre*, la fonction de Premier ministre est faiblement codifiée et cette vertu autorise aussi bien des jeux et des interprétations politiques très larges qu'une variété d'appropriations qui ne sont jamais réductibles aux énoncés constitutionnels. Ainsi réunit-elle un ensemble d'attributions et de rôles, plus ou moins formalisés²⁴, qui autorisent une diversité de façons d'être et de manières d'agir ou, du moins, ne les interdisent pas formellement. Tout au long de la V^e République, l'institutionnalisation de cette fonction résulte de l'alternance des configurations de pouvoir et des systèmes de contraintes pesant sur ses titulaires. Mais il faut également ajouter que les différentes façons d'endosser le rôle ont en partie contribué à cette institutionnalisation, à fabriquer un ensemble de rapports à la fonction et d'images publiques auxquelles ont tendance à se référer et à se conformer celles et ceux qui sont en situation de l'exercer, d'être en relation avec son titulaire, voire de commenter ses actions et sa politique. Devenir chef de la majorité fait partie de ces injonctions auxquelles un Premier ministre tend volontiers à se plier. De fait, une partie de son activité, tant ses actions que ses discours, a pour objet d'obtenir cette reconnaissance de la part de la majorité, des médias et, autant que faire se peut, du chef de l'État.

L'examen des conditions qui président à cette institutionnalisation attire aussi l'attention de l'observateur sur une propriété du texte constitutionnel et du jeu politique dont celui-ci dépend : sa plasticité. D'un côté, la sobriété de ses énoncés autorise un jeu sur les usages des fonctions politiques et leur interprétation constitutionnelle ; de l'autre, l'imprécision de ces énoncés permet aux institutions et aux fonctions de s'adapter – ou d'être adaptées – à des configurations politiques qui n'ont pas toujours été prévues par leurs rédacteurs. Ainsi, la Constitution et les interprétations qui, au fil du temps, en sont proposées échappent toujours aux intentions initiales. De ce point de vue, la parole des professionnels du droit participe de ces luttes d'institutionnalisation qui relèvent tout autant de leur domaine que du jeu proprement politique, comme le montrent les nombreuses tribunes publiées dans les journaux par les constitutionnalistes à l'occasion du temps anormalement long que le président de la République a pris pour nommer le Premier ministre au cours de l'été 2024. En ce sens, ils participent pleinement d'une

24. Voir, *infra*, Matthieu Caron, « Le Premier ministre en droit gouvernemental », p. 77-87. Sur les fonctions gouvernementales, par exemple, cf. *id.*, *L'Autonomie organisationnelle du gouvernement. Recherche sur le droit gouvernemental de la V^e République*, Bayonne, Institut universitaire Varenne, 2015.

division du travail politique, ne serait-ce qu'en rappelant aux professionnels de la politique le respect de la règle constitutionnelle et en mettant en garde contre des usages ou des interprétations qui n'entrent pas dans leur cadre.

*

À l'issue de ces réflexions, une question d'apparence simple comme « Le Premier ministre est-il le chef de la majorité ? » prend une tournure complexe. Qu'un Premier ministre revendique la fonction de chef de la majorité parce qu'il est l'émanation de la majorité parlementaire ne va pas nécessairement de soi. Cette revendication ne relève pas non plus d'une prescription constitutionnelle, mais d'enjeux de pouvoir liés à la construction de l'autorité du Premier ministre : non seulement sur sa majorité parlementaire, mais aussi sur les ministres et secrétaires d'État composant son gouvernement. Le caractère bicéphale de l'exécutif, renforcé par des énoncés constitutionnels pour le moins elliptiques, introduit nécessairement des tensions institutionnelles et politiques avec le président de la République, la plupart du temps favorables à ce dernier. L'un des ressorts de la crise de l'été 2024 à propos de la nomination du Premier ministre a résidé dans la volonté d'Emmanuel Macron de rester le chef d'une majorité qui lui permette un tant soit peu de conserver l'autorité et les pouvoirs auxquels il s'était habitué depuis 2017. Pour le dire autrement, l'enjeu consistait alors à éviter ou à retarder le basculement dans une configuration de désalignement politique pour ne pas perdre l'ascendant sur le Premier ministre et le gouvernement.

37

R É S U M É

L'article analyse le rôle ambigu du Premier ministre en tant que « chef de la majorité » sous la V^e République, un titre souvent revendiqué mais absent des énoncés constitutionnels. Bien que ce rôle lui soit fréquemment attribué dans les discours politiques, sa reconnaissance dépend des rapports de force politiques, du capital politique du Premier ministre et de sa capacité à mobiliser sa majorité. Avec le renforcement du pouvoir présidentiel en 1962, et plus récemment à travers la mise en place du quinquennat, le leadership du Premier ministre est devenu un enjeu de pouvoir complexe, influencé par les relations avec le président de la République et les configurations institutionnelles changeantes.

